



ASSEMBLEE GENERALE 2022

Jeudi 9 mars 2023

Procès-verbal

L'assemblée générale de l'Adac s'est tenue le jeudi 9 mars 2023 dans une salle du restaurant les Coulondrines à Saint-Gély-du-Fesc, avec 34 participants. La séance a débuté à 9 h 45.

Contrôle du quorum

Avant de commencer l'assemblée, le contrôle du quorum a été réalisé :

- Nombre d'adhérents à jour de leur cotisation 2022 : 109
- Quorum nécessaire 25 % : 27
- Etat de présence :
 - Adhérents présents : 34
 - Adhérents représentés : 16
 - Total : 50

Le quorum de 25 % est donc atteint.

Etait aussi présent à titre d'observateur : Pierre Défaut du CSE

Déroulement de l'assemblée

Le président, Jacques Chantereau, remercie les personnes présentes. Il souligne la présence de Pierre Defaut, secrétaire général du CSE (Comité social et économique) et de Christian Feller (adhérent de l'Adac et représentant de l'Amicale des anciens de l'IRD)

Il déclare la séance ouverte et rappelle l'ordre du jour, à savoir :

- Rapports du conseil d'administration et du bureau
 - Rapport moral et rapport d'activités, débat. Vote
 - Rapport financier et rapport du contrôleur. Vote et quitus des comptes
- Élection des membres du nouveau conseil d'administration
- Débat sur les données personnelles au Cirad et demande à leur accès
- Communication
 - Site Adac : Contenu et analyse de suivi de fréquentation
 - Attente des adhérents
- Questions diverses

Point 1 : Rapports du conseil d'administration

Le président Jacques Chantereau présente le rapport moral.

Le secrétaire général Jean Philippe Tonneau présente le rapport d'activités.

La trésorière Christiane Mellet-Mandard présente la situation financière pour l'année 2022.

Jean Pierre Gaillard, contrôleur aux comptes, déclare qu'il a examiné les journaux (achats, vente, banque et caisse), qu'il n'a pas relevé d'anomalie particulière et qu'il considère la comptabilité sincère, véritable et probante.

Le président propose aux membres de l'AG de voter. A l'unanimité des suffrages exprimés, les rapports moral, d'activité et financier sont approuvés, quitus est donné à la trésorière.

Point 2 : Élection des membres du nouveau conseil d'administration

Le président rappelle que le conseil d'administration (CA) est composé au maximum de 15 membres. 13 personnes se sont portées candidates, 10 sont des membres de l'ancien CA qui se représentent (André Berthaud, Marie-Gabrielle Bodart, Jacques Chantereau, Jean-Pierre Gaillard, Francis Ganry, Christiane Mellet-Mandard, Nicole Pons, Jean-Pascal Pichot, , Robert Schilling, Jean Philippe Tonneau). Elles sont connues de l'assemblée. Les trois nouveaux candidats (Rémy Hugon, Jacques Pages, Hervé Saint-Macary), se présentent rapidement et exposent leur motivation à rejoindre le CA.

Les candidatures sont soumises une par une à l'assemblée. Tous les candidats sont élus.

Le nouveau CA est composé des personnes suivantes : André Berthaud, Marie-Gabrielle Bodart, Jacques Chantereau, Rémy Hugon, Jean-Pierre Gaillard, Francis Ganry, Christiane Mellet-Mandard, Jacques Pagès, Nicole Pons, Jean-Pascal Pichot, Hervé Saint-Macary, Robert Schilling, Jean Philippe Tonneau.

L'assemblée adresse un message de remerciements et de soutien à Robert Schilling qui n'a pas pu être présent à l'AG.

Le CA se réunira le 15 mars 2023 à 14 heures pour désigner le bureau.

Point 3 : Débat sur les données personnelles au Cirad et demande à leur accès

Le président, appuyé par les autres membres du bureau, en particulier Marie-Gabrielle Bodart, expose les conséquences de la mise en œuvre du RGPD. Depuis longtemps, l'Adac sollicite le Cirad pour obtenir les CV des personnes disparues afin de réaliser une notice nécrologique. Depuis quelques mois le bureau de l'Adac rencontre des difficultés à obtenir ces CV au nom du RGPD (Règlement général de la protection des données). De plus, nous avons appris récemment que les CV et l'ensemble des données personnelles (hors publications) seraient détruites 5 ans après la fin du contrat liant l'agent et le Cirad (démission, départ retraite...).

Le président a écrit à Anthony Farisano, directeur général délégué aux ressources et aux dispositifs, le 24 décembre 2022, demandant un RDV en urgence. Après relance, nous avons obtenu le 5 février une réponse annonçant la possibilité d'échanges d'informations entre le Cirad et l'Adac mais aussi la nécessité d'un avenant à l'accord cadre comportant des clauses précisant

i) la responsabilité RGPD pour les 2 signataires ii) les modalités d'accord des salariés iii) les modalités de conservation des données.

Par un courrier du 18 février, nous prenions acte de la réponse, nous demandions si le processus de destruction des CV avait été initié, nous acceptions le principe d'un avenant, nous soulignons la contradiction entre RGPD et les obligations, d'une part de la convention Adac-Cirad et, d'autre part, de la réglementation concernant les archives nationales et nous sollicitons un RV avec la participation du responsable des archives au Cirad.

Au jour de l'AG le secrétariat de Monsieur Farisano nous a annoncé qu'une date de RV nous serait donnée prochainement.

Parallèlement à ces démarches, le bureau souhaite proposer aux membres de l'Adac d'envoyer un courrier demandant l'accès et la remise d'une copie des données personnelles. Le courrier type est projeté. L'assemblée approuve cette démarche.

Dernier point, un courrier est en préparation à la PDG lui demandant si un hommage Cirad est prévu pour la disparition de Monsieur Hoarau et lui proposant notre aide.

A la suite du débat, il est proposé en réponse à cette situation :

- a) D'attendre le RV pour envoyer le courrier de demande d'accès aux données personnelles, sauf si au 15 mars la date du RV n'est pas fixée. Ce courrier sera envoyé à la PDG. Le bureau informera les adhérents de l'évolution du dossier.
- b) D'engager une démarche en référé auprès du tribunal administratif si la destruction des CV est confirmée
- c) D'envoyer immédiatement le courrier à la PDG au sujet de la disparition de Monsieur Hoarau

Les participants à l'AG approuvent ces propositions.

Point 4 : Communication

Francis Ganry et Eric Pichenot présentent les différentes fonctionnalités et rubriques du site. Ils répondent aux questions sur l'annuaire qui doit être reconstitué. Cela demandera beaucoup de temps.

Sur la page d'accueil du site de l'Adac, des précisions sur la prise en compte de la RGPD ont été portées en "Mentions légales". Le président le signale à l'assemblée tout comme il signale le droit de chacun de demander le retrait du site d'une information ou d'une photo estimée avoir été déposée contre son gré, demande à laquelle il sera répondu positivement.

Point 5 : Questions diverses

Les relations avec Aida

Les relations avec l'association des anciens de l'IRD (Aida) qui organisait des activités à Paris ouvertes aux membres de l'Adac de la région parisienne devraient être réactivées en 2023. Christian Feller, ancien de l'IRD et membre de l'Adac, indique que l'assemblée générale de l'Aida

se déroule lors d'un voyage, cette année du 12 au 15 septembre, dans les Charentes, à Rochefort et dans ses alentours, à laquelle pourront participer des membres de l'Adac.

Les actions de solidarité de l'Adac

Le bureau informe l'assemblée des activités de solidarité en cours. L'Adac soutient les activités de l'ONG KIANJAVATO à Madagascar, ONG coordonnée par Perla Hamon et celle de l'ONG Togo mil partages.

ONG KIANJAVATO

KIANJAVATO est une bourgade près de la côte est, où est installée une station de recherche du Fofifa, station dédiée aux cafés, en particulier les caféiers sauvages de Madagascar, principalement *Mascarocoffea* et *Baracoffea* (adaptés aux sécheresses) et avec très peu de caféine.

L'ONG a des activités scientifiques (en facilitant la mobilisation de fonds pour la recherche) et des activités sociales, principalement d'appui à des projets d'éducation. A ce titre chaque année, un container est envoyé à Madagascar (partagé avec plusieurs autres ONG) et Perla Hamon recueille à cette fin des vêtements, des livres... Des dons en argent sont aussi nécessaires.

ONG Togo mil partages

Nous collectons pour cette ONG des paires de lunettes et du matériel orthopédique (principalement atelles).

La séance est levée à 12 h 45.

Fait à Montpellier le 13 mars 2023

Le président
Jacques Chantereau

Le secrétaire général
Jean Philippe Tonneau